



Conditions

Pour le logiciel seca **analytics** 125

Principe de base

1. Le service
 - 1.1 Le module de base du seca Cloud Service permet de recevoir des données provenant d'une mesure effectuée par seule personne (« le client final ») à l'aide d'un appareil seca prévu à cet effet, de calculer les paramètres qui en découlent, d'afficher et de gérer les résultats de mesure. En outre, seca propose d'autres modules qui peuvent ne pas être inclus dans l'abonnement du module de base.
 - 1.2 Ces services Cloud sont limités aux appareils seca que le client a achetés, loués ou pris en leasing auprès de seca ou d'un revendeur agréé.
 - 1.3 seca accorde au client un accès au seca Cloud Service (« abonnement SaaS ») pour son activité commerciale courante, conformément aux présentes conditions. Chaque abonnement SaaS ne peut être utilisé qu'avec un seul appareil seca connecté pendant la période convenue (« période d'abonnement ») et pour un nombre illimité de clients finaux et de mesures effectuées.
2. Droits de propriété intellectuelle (PI)

seca conserve tous les droits, titres et intérêts relatifs au service seca Cloud, y compris, mais sans s'y limiter, tous les logiciels utilisés pour fournir le service seca Cloud, ainsi que tous les graphiques, interfaces utilisateur, logos et marques reproduits par le service seca Cloud. Seca ne concède au client aucune licence ou aucun droit de propriété intellectuelle sur le service seca Cloud ou ses composants, sauf dans la mesure limitée où ces droits sont nécessaires à l'utilisation du service seca Cloud par le client. Le client reconnaît que le service seca Cloud et ses composants sont protégés par le droit d'auteur et d'autres lois.

Disponibilité

3. Durée de fonctionnement
 - 3.1 seca garantit que le service seca Cloud ne sera pas indisponible plus de 8 heures par an (soit 99,91%).
 - 3.2 La disponibilité signifie que le client peut accéder au service seca Cloud soit via un terminal standard, soit via un appareil seca. La disponibilité ne tient pas compte des périodes d'indisponibilité dues à des travaux de maintenance, doit le client est informé à l'avance.



3.3 Si la disponibilité est inférieure au niveau garanti, le client a droit à une réduction. La réduction est de 100% du montant mensuel et est déduite de la prochaine facture. Le calcul de la disponibilité recommence à partir du droit à la réduction. La réduction est la seule mesure que le client peut faire valoir. Le droit du client de résilier l'abonnement SaaS n'est pas affecté.

4. Restrictions

seca n'est pas responsable de l'infrastructure des fournisseurs tiers (par exemple, AppStore, Google PlayStore, etc) ou des appareils ou de la connexion Internet des utilisateurs finaux (par exemple, smartphone, ordinateur, WLAN, imprimante).

Paiement

5. Date du début

Le client paie les frais d'abonnement SaaS (« frais d'abonnement ») à partir du premier jour du mois civil suivant l'installation réussie. Seca émet la facture au début de la période d'abonnement et les factures sont dues dans les 30 jours suivants la date de facturation.

6. Facturation par un tiers

La facturation des frais d'abonnement est effectuée soit par seca, soit par une société affiliée à seca, soit par un partenaire autorisé de seca, qui seront communiqués au client séparément. La facture est établie par seca, une société mandatée par seca ou un partenaire autorisé de seca, en fonction de l'option de paiement choisie. Toute somme payée par le client à une société de seca ou à un partenaire commercial de seca désigné est considérée comme un paiement à seca, sauf si seca a annulé la cession de la facture avant le paiement du client. En cas de résiliation du présent contrat avant la fin de l'année, seca remboursera au client le montant payé à l'avance, conformément à l'option de paiement choisie dans le contrat d'achat.

7. Ajustement de prix

seca est autorisée à augmenter les frais d'abonnement au début d'une nouvelle période d'abonnement, mais pas plus d'une fois par année civile. seca informera le client par écrit au moins deux (2) mois à l'avance de tout changement des frais d'abonnement.

8. Suspension de l'abonnement SaaS

seca peut suspendre ou limiter l'abonnement SaaS si

- (a) Un montant dû par le client à seca est en retard de paiement et que seca a informé le client, par écrit, de son intention de suspendre ou limiter l'abonnement SaaS pour cette raison, dans un délai de 30 jours au moins, ou que



- (b) Le client enfreint de manière significative les présentes conditions

Durée et résiliation

9. Renouvellement tacite

À l'expiration de la première période d'abonnement ou de toute période de renouvellement ultérieure, l'abonnement SaaS sera automatiquement renouvelé pour la période de renouvellement indiquée dans le contrat, sauf si l'une des parties résilie l'abonnement SaaS.

10. Résiliation pour des raisons d'opportunité

Chaque partie peut résilier le contrat SaaS pour un motif valable en notifiant l'autre partie, avec un préavis de

- (a) 14 jours avant la fin de la période d'abonnement en cours pour le client,
- (b) 90 jours avant la fin de la période de référence en cours pour seca.

11. Résiliation pour cause grave

Chaque partie peut résilier le contrat de SaaS si l'autre partie enfreint une disposition essentielle des présentes conditions et que cette infraction n'est pas corrigée dans les 30 jours suivant la notification de la résiliation. Le droit de résiliation immédiate pour cause grave de l'une ou l'autre des parties n'est pas affecté par cette disposition.

12. Suppression

Après un délai de 30 jours suivant la résiliation/la fin de l'abonnement SaaS ou sur demande écrite du client, selon la première éventualité, seca supprimera définitivement toutes les données du client et en attestera.

Support

13. Portée

13.1 seca fournit au client une assistance technique appropriée.

13.2 La condition préalable à la fourniture de service d'assistance par seca est que le client dispose d'un abonnement SaaS valide.

13.3 L'assistance est fournie exclusivement par télémaintenance. L'assistance est disponible par téléphone via la hotline seca, par e-mail via l'adresse email d'assistance seca ou via le portail d'assistance seca. Les coordonnées et les horaires de service sont publiés sur le site Web seca.com.

14. Erreurs

14.1 Le délai de correction des erreurs dépend de leur priorité. Le délai de correction est le temps écoulé entre la notification d'une erreur par le client et la correction de



l'erreur par seca. Une erreur est considérée comme corrigée même si seca fournit une solution de contournement sans avoir modifié le logiciel.

- 14.2 Les erreurs de priorité 1 (critiques ; système inutilisable) doivent être corrigées dans un délai de 3 jours. Les erreurs de priorité 2 (élevée ; fonctions importantes non opérationnelles) doivent être corrigées dans un délai de 5 jours. Les erreurs de priorité 3 (modérée ; fonctions mineures non opérationnelles) doivent être corrigées dans un délai de 10 jours. Seca peut, à sa discrétion, corriger les erreurs de priorité 4 (mineure) dans le cadre du cycle de mise à jour habituel.
- 14.3 L'assistance ne comprend pas
- (a) La résolution de problèmes causés par l'intervention du client ou d'un tiers ou par une utilisation inappropriée du système,
 - (b) La résolution de problèmes qui ne sont pas dus à une erreur dans les services seca
 - (c) L'intégration ou l'interconnexion des services seca avec des systèmes existants du client (par ex. connexion GDT, connexion HL7), sauf accord explicite.
- 14.4 Le client fournira une assistance appropriée, pour laquelle il peut être nécessaire que le client accorde à seca un accès à distance ; à cette fin, le client installera un logiciel d'accès à distance choisi par seca et conforme aux normes du marché.

Protection et utilisation des données

15. Législation applicable
- Chaque Partie contractante applique la législation en vigueur dans son domaine d'activité, en particulier les dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel. Les Parties contractantes prennent toutes les mesures nécessaires et habituelles pour assurer la sécurité et la protection des données.
16. Sauvegarde et conservation des données
- seca créera quotidiennement une sauvegarde des données générées et/ou stockées dans le cadre de l'abonnement SaaS. Un support de stockage électronique conserve toutes ces sauvegardes dans un environnement séparé du cloud dédié de l'infrastructure d'hébergement. Les données sont cryptées pendant leur transfert et stockées de manière cryptée dans un environnement sécurisé pour la conservation des données. Les sauvegardes sont conservées pendant trente jours. En cas d'interruption prolongée de l'abonnement SaaS pour les clients de seca, seca fera des efforts raisonnables sur le plan commercial pour restaurer l'instance du client, sans frais supplémentaires pour le client.
17. Données anonymes agrégées
- seca est autorisé à collecter et à regrouper des données techniques et autres types de données concernant l'utilisation de la plateforme seca Cloud par le client et le client final, qui ne sont pas personnelles (données anonymisées regroupées) et à



utiliser ces données à des fins d'analyse, d'amélioration, de support et d'exploitation de la plateforme, ainsi qu'à d'autres fins commerciales pendant et après la durée du contrat, en particulier pour la création de benchmarks sectoriels, des guides de bonnes pratiques ou pour émettre des recommandations dans des rapports ou des ressources similaires.

18. Analyse des données pour une amélioration continue

seca est autorisé, dans la mesure où la loi le permet, à collecter et analyser des données et autres informations en lien avec la fourniture de l'abonnement SaaS (notamment des informations sur les données des clients finaux qui sont dérivées des mesures), et est libre d'analyser et d'utiliser ces données (pendant et après la durée de ce contrat) pour améliorer et étendre le seca Cloud, ainsi que pour d'autres fins de développement, de diagnostic et de correction en lien avec le seca Cloud et d'autres produits et services actuels ou futurs (des exemples de ces utilisations sont l'optimisation des ressources et du support, la recherche et le développement, la vérification de la sécurité et de l'intégrité des données, la planification interne des besoins, les évolutions du secteur et le benchmarking anonyme avec d'autres clients finaux). Dans la mesure où la loi l'exige, seca demandera le consentement du client final pour ces fins.

Modification

19. Modification des présentes conditions

seca se réserve le droit de changer, de modifier, d'ajouter ou de supprimer des parties des présentes conditions à tout moment en publiant ces modifications sur la plateforme ou sur le site Web seca.com. Le client est tenu de vérifier régulièrement la plateforme et le site Web pour vérifier si les conditions ont été modifiées. Les conditions modifiées entrent en vigueur automatiquement, selon la première éventualité: (a) en cas d'utilisation continue des services achetés ou (b) 30 jours après la publication des conditions modifiées sur la plateforme ou sur le site Web seca.com.

20. Mise à jour du seca Cloud

Le seca Cloud est en constante évolution et ses fonctionnalités sont constamment enrichies. seca met à disposition du client la version actuelle du module de base et des modules supplémentaires réservés.

Interfaces

21. Intégration

21.1 Le service seca Cloud permet l'intégration avec des systèmes de tiers via des interfaces. seca ne garantit pas la disponibilité permanente de ces interfaces.

21.2 L'intégration doit être expressément convenue et est soumise à des frais supplémentaires.

Dispositions diverses

22. Conflits

En outre, les conditions générales de vente (CGV) de seca et les déclarations de protection des données publiquement disponibles ainsi que tout accord supplémentaire concernant le traitement des données sont applicables. En cas de contradiction entre les présentes conditions et les CGV, les présentes conditions prévalent. En cas de contradiction entre les présentes conditions et les déclarations de protection des données out tout accord supplémentaire concernant le traitement des données, les présentes conditions ne prévalent pas.

23. Sous-traitants

seca est autorisée à faire appel à des sous-traitants pour la fourniture du service Cloud de seca. seca sélectionnera soigneusement ces sous-traitants et les contrôlera de manière appropriée. seca est responsable des sous-traitants comme si elle était elle-même responsable de la faute commise.

24. Notes

Toutes les communications doivent être faites par écrit et envoyées par e-mail à l'autre partie à l'adresse qu'elle a utilisée dans le processus de vente et d'installation.